Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_005-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13, Votants : 13.
Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2026
Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Enrico FARINELLA, Romane FARAMIN, Sarah COQUIN, Coralie TRAVERS, Samuel GUENOLE, Djeya LESTREHAN, Kévin BATAILLE, Christelle AUBERT, Marc MARCEAU, Lydie RENAULT-GIRARD, Mihaela GUILLOT,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : Christophe PERRUCHI-CHABBERT, Erwan GENSSE.
A été élue secrétaire de séance : Romane FARAMIN.

Séance du mardi 13 octobre 2026 – 2026/010-005

Objet : **Réhabilitation des logements Vieux bourg**

Phase III – Lancement des marchés publics de travaux – Approbation de la procédure et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Romane FARAMIN, adjointe, prend la parole et rappelle le contexte du projet :

Après avoir capté une succession, la mairie a pu acquérir un ensemble immobilier sis Le Vieux Bourg, constitué de 5 logements vacants, à l'état de ruine. L'idée est donc, dans l'esprit du zéro artificialisation nette, et dans les objectifs du Plan local d'urbanisme intercommunal, valant plan local de l'habitat (PLUiH) de Dinan Agglomération, de construire le hameau sur le hameau, et ainsi permettre à de nouvelles familles de s'installer sur le territoire, sans consommer de terres agricoles. Dans cette optique, il a été décidé de porter ce projet en plusieurs phases. Samedi 3 octobre dernier, la phase 2 du Vieux Bourg a été inaugurée !

Planning prévisionnel – Phase 3 – Le Vieux Bourg :

	Objet	Calendrier
1	Consultation et choix de la maîtrise d'œuvre Lancement de l'audit énergétique	Janvier 2026
2	Proposition de travaux et aménagement en lien avec le projet souhaité	Eté 2026
3	Validation plans et estimatif	Rentrée 2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_005-DE

	Dépôt du permis de construire	
4	Approbation de la procédure de marchés publics en conseil municipal	13 octobre 2026
5	Choix des entreprises	Fin 2026
6	Début des travaux	1er semestre 2027
7	Réception prévisionnelle des travaux	1er semestre 2028

Concernant les demandes de financement, à ce jour, des arrêtés attributifs de subventions ont été notifiés :

- Arrêté préfectoral du 19 juin 2026 portant attribution d'une subvention de 120 000 € dans le cadre du Fonds vert,
- Arrêté préfectoral du 24 juin 2026 portant attribution d'une subvention de 25 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

D'autres demandes sont en cours, auprès de la CAF notamment (à hauteur de 65 000 € pour le seul logement d'urgence), et un projet de dossier est en cours pour aller chercher des fonds européens. Le dossier CAF passera en commission fin novembre.

Travaillé en concert avec la maître d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises (DCE) est prêt et est composé des documents suivants :

- L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC),
- Le règlement de consultation (RC),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- L'acte d'engagement (AE),
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) propres à chaque lot,
- Les plans.

Les marchés de travaux ont été découpés en treize (13) lots :

- ☐ Lot 1a – GROS ŒUVRE
- ☐ Lot 1b – ENDUITS INTERIEURS
- ☐ Lot 2 – CHARPENTE
- ☐ Lot 3 – COUVERTURE
- ☐ Lot 4 – MENUISERIES EXTERIEURES
- ☐ Lot 5 – CLOISONS – DOUBLAGE
- ☐ Lot 6 – MENUISERIES INTERIEURES
- ☐ Lot 7 – REVETEMENTS DES SOLS
- ☐ Lot 8 – REVETEMENTS MURAUX
- ☐ Lot 9 – ELECTRICITE VMC
- ☐ Lot 10 – PLOMBERIE
- ☐ Lot 11 – POÊLE A PELLETS
- ☐ Lot 12 – BEC THERMODYNAMIQUE

Il est prévu une mise en ligne sur la plateforme Médialex, dans le cadre d'une procédure adaptée considérant le montant prévisionnel de travaux de 400 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_005-DE

Il est prévu une mise en ligne sur la plateforme le lundi 26 octobre 2026, à 12h00, et une remise des offres le vendredi 27 novembre 2026 à 12h00.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux procédures adaptées,

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) décide de :

- **Approuver** le lancement de la procédure adaptée de marchés publics de travaux pour la phase 3 de l'opération globale de réhabilitation du Vieux Bourg pour les lots suivants :
  - ☐ Lot 1a – GROS ŒUVRE
  - ☐ Lot 1b – ENDUITS INTERIEURS
  - ☐ Lot 2 – CHARPENTE
  - ☐ Lot 3 – COUVERTURE
  - ☐ Lot 4 – MENUISERIES EXTERIEURES
  - ☐ Lot 5 – CLOISONS – DOUBLAGE
  - ☐ Lot 6 – MENUISERIES INTERIEURES
  - ☐ Lot 7 – REVETEMENTS DES SOLS
  - ☐ Lot 8 – REVETEMENTS MURAUX
  - ☐ Lot 9 – ELECTRICITE VMC
  - ☐ Lot 10 – PLOMBERIE
  - ☐ Lot 11 – POÊLE A PELLETS
  - ☐ Lot 12 – BEC THERMODYNAMIQUE
- **Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, certifié exécutoire

La secrétaire de séance
Romane FARAMIN



Le Maire
Jérémy DAUPHIN

